

Le savez-vous !

2 VOLUME 1 2007

L'Action démocratique

De Mario Dumont, a déposé le 6 juin en chambre de commune un projet de loi (192) qui obligerait les sociétés de transport en commun à maintenir 80% des services en cas de grève.

C'est un projet de loi qui n'est réclamé par personne, aucune société de transport la réclamé ni par le maire de Montréal.

Le conseil des services essentiels

A établi l'obligation que soit maintenu, en cas de grève dans le transport en commun, le plein service durant les heures de pointe en semaine et le samedi et dimanche. Le conseil souligne aussi que le transport par autobus n'est pas un service essentiel en soi. Et que l'absence de service NE représente PAS un danger pour la santé et la sécurité de la population.

La FTQ lance un sérieux avertissement aux élus

C'est un projet de loi bâclé, rédigé dans un objectif purement opportuniste et populiste et qui dénote une méconnaissance grave du dossier », a lancé Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

« Mario Dumont se berce d'illusions s'il croit régler quoi que ce soit en s'attaquant à un des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses. Le chef de l'ADQ joue aux apprentis sorciers. Son projet porte atteinte à la libre négociation, bouleverserait les relations de travail et s'attaque de façon insidieuse au droit de grève de milliers de salariés », a poursuivi le président de la FTQ.

« Comment voulez-vous régler un conflit avec 80 % du service rendu? Cette mesure ne ferait que prolonger les conflits de travail et pourrir les relations entre les parties. Il n'y aurait plus de pression sur personne! Pas d'incitatif à régler ni pour une partie ni pour l'autre. Est-ce que c'est cela qu'on veut? »,

Gilles Toutant

Directeur Législatifs et Politique
Du conseil des machinistes du Québec



LE CONSEIL DES MACHINISTES DU QUÉBEC
QUEBEC MACHINISTS COUNCIL



You Know !

2 VOLUME 1 2007

L'Action démocratique

Of Mario Dumont, on June 6 in room of commune a bill (192) deposited which would oblige the companies of public transport to maintain 80% of the services in the event of strike.

It is a bill which is claimed by nobody, no company of transport claimed, no by the mayor of Montreal.

The council of the essential services

With bench obligation that is maintained, in the event of strike in public transport, full service during the peak hours in week and Saturdays and Sunday. The council also underlines that transport by bus is not an essential service in oneself. And that the absence of service does not represent a danger to the health and the safety of the population.

The FTQ launches a serious warning to the elected officials

It is a bill to bar, written in a purely opportunist and populist objective and which indicates a serious ignorance of the file", launched Henri Massé, president of the Federation of the workers and workers of Quebec (FTQ).

"Mario Dumont deludes himself with illusions if it believes to regulate anything while attacking one of the basic rights of the workers and workers. The chief of the ADQ plays sorcerer's apprentices. Its project undermines the free negotiation, would upset the working relationships and attacks in an insidious way the right to strike of thousands of employees", continued the president of the FTQ.

"How do you want to regulate a conflict with 80% of the rendered service? This measurement would do nothing but prolong the conflicts of work and rot the relations between the parts. There would be no more pressure on anybody! Not the inciting one to regulate neither for a part nor for the other. Is it that which one wants? ",

Gilles Toutant

Directeur Législatifs et Politique
Du conseil des machinistes du Québec



LE CONSEIL DES MACHINISTES DU QUÉBEC
QUEBEC MACHINISTS COUNCIL

